

L'intimidation homophobe

Conseils de prévention pour les parents

Qu'est-ce que l'intimidation homophobe?

L'intimidation homophobe se définit comme suit : des comportements intimidants motivés par des préjugés contre l'orientation sexuelle réelle ou perçue d'une personne.

N'importe qui peut être victime d'intimidation homophobe, n'importe où et n'importe quand.

Que peuvent faire les parents ou tuteurs face à l'intimidation homophobe?

Si votre enfant est victime d'intimidation homophobe :

Offrez un soutien – Reconnaissez et validez les sentiments et les émotions de votre enfant. Faites-lui savoir qu'il n'y a rien de mal à se poser des questions au sujet de son orientation sexuelle. Il n'est pas nécessaire de se précipiter pour décider ou pour nommer des sentiments. L'identité sexuelle peut être un aspect fluide et évolutif de l'identité personnelle d'une personne, et c'est ce qui nous rend uniques en tant qu'êtres humains. Si votre enfant vous parle de ses expériences de victime d'intimidation, c'est qu'il vous demande de l'aider. Il vous voit comme une ressource clé et une source importante de soutien dans sa vie.

Écoutez – Ne le jugez pas et ne le blâmez pas pour ce qui s'est passé. Assurez-vous que votre enfant sait que vous l'aimez pour qui il est, et qu'il ne mérite pas d'être intimidé ou maltraité.

N'ignorez ou ne minimisez jamais les sentiments de votre enfant. Gardez toujours ouvertes les voies de communication. Plusieurs jeunes hétérosexuels, aussi, sont victimes d'intimidation homophobe, qui peut avoir comme cible n'importe quel jeune perçu comme étant différent.

Renseignez-vous – Informez-vous et trouvez de l'information sur les questions relatives aux minorités sexuelles et de genre ainsi qu'au développement des enfants et des adolescents. Recherchez des soutiens locaux dans votre communauté, tels que la PFLAG (parents, amis et membres de la famille des personnes LGBTQ*), des groupes de jeunes communautaires ou des alliances d'élèves allosexuels et hétérosexuels. Parlez-en à votre conseiller scolaire, à votre médecin de famille, à votre agent des ressources scolaires ou à votre infirmière en santé publique.

Travaillez avec votre école – Signalez immédiatement à l'école tout incident d'intimidation. Votre école a une responsabilité professionnelle et légale de garantir la sécurité de votre enfant. Travaillez avec l'équipe de direction de votre école pour élaborer un plan de sécurité. Encouragez votre école et votre autorité scolaire à inclure des protections particulières pour les minorités sexuelles et de genre dans le texte de toute politique de prévention d'intimidation et de tout code de conduite des élèves.

alberta.ca

Pour en savoir davantage, visitez le site : alberta.ca/bullying (en anglais).
Composez le numéro de la ligne gratuite d'aide contre l'intimidation, soit le 1-888-456-2323, à n'importe quel moment. Le personnel formé est disponible pour aider en plus de 170 langues.

L'intimidation homophobe

Conseils de prévention pour les parents

Depuis l'adoption de *An Act to Amend the Alberta Bill of Rights to Protect Our Children (loi modifiant la Déclaration des droits de l'Alberta pour protéger nos enfants)*, toutes les écoles de l'Alberta sont tenues de créer une alliance allosexuels-hétérosexuels si un élève le demande. Si votre école n'a pas d'AGH, parlez avec un enseignant à qui vous faites confiance de la possibilité d'en créer une. Pour en savoir davantage sur la création d'une AGH, veuillez visiter le site Web.education.alberta.ca.

Documentez tout – Si l'intimidation persiste, demandez à parler à l'équipe d'administration de votre autorité scolaire pour élaborer un plan de sécurité. Encouragez votre école et votre autorité scolaire à inclure des protections particulières pour les élèves des minorités sexuelles et de genre dans toute politique de prévention d'intimidation et tout code de conduite des élèves.

Communiquez avec la police – Si votre enfant est menacé, blessé physiquement ou agressé sexuellement, ou si ses biens sont endommagés ou volés, communiquez immédiatement avec votre service de police local ou le détachement de la GRC. Dites qu'à votre avis, il s'agit d'un crime motivé par la haine et perpétré contre votre enfant à cause de son orientation sexuelle ou identité de genre réelle ou perçue. Décrivez en détail la haine ou les préjugés exprimés qui ont amené votre enfant à craindre pour sa sécurité. Si votre service de police dispose d'une unité chargée de s'occuper des crimes motivés par la haine, communiquez avec cette unité ou l'agent désigné après avoir déposé votre rapport.

Communiquez et bâtissez l'estime de soi – N'ignorez pas les sentiments de votre enfant. L'intimidation homophobe peut être une expérience extrêmement personnelle et troublante pour n'importe qui, et surtout

pour les jeunes qui cherchent à trouver leur identité et leur sentiment d'appartenance à une communauté de pairs et d'adultes. Offrez à votre enfant des occasions de bâtir une confiance en soi et une résilience personnelle. Aidez-le à développer ses atouts et ses forces en lui donnant l'occasion d'exceller dans des activités qui l'intéressent, telles que le sport, la danse, le théâtre ou un passe-temps.

Comprenez que beaucoup de jeunes victimes d'intimidation peuvent ressentir de la honte. Ils peuvent internaliser des sentiments négatifs de culpabilité, de ridicule ou de stigmatisation et se tourner vers des mécanismes d'adaptation négatifs, tels que la consommation de drogues et d'alcool, la consommation malsaine de nourriture ou de tabac, l'automutilation ou d'autres comportements autodestructeurs. Aidez votre enfant à passer de l'internalisation à l'externalisation de ses pensées, de ses sentiments et de ses expériences afin qu'il puisse communiquer avec d'autres personnes et trouver du soutien.

Tout le monde a le droit d'être lui-même sans crainte de maltraitance ou de violence verbale ou physique. Lorsque nous ne réagissons pas devant l'intimidation homophobe, notre silence et notre inaction transmettent un message puissant selon lequel il est acceptable de pratiquer la discrimination et de blesser un autre être humain. L'intimidation homophobe, tout comme les autres formes d'intimidation, n'est **pas** un mal inévitable dans la vie d'un enfant et elle ne doit jamais être considérée comme un comportement acceptable.

LGBTQ est un acronyme qui désigne les identités lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles ou en questionnement. « Minorité sexuelle » et « minorité de genre » sont des termes synonymes.*

alberta.ca

Pour en savoir davantage, visitez le site : alberta.ca/bullying (en anglais).
Composez le numéro de la ligne gratuite d'aide contre l'intimidation, soit le 1-888-456-2323, à n'importe quel moment. Le personnel formé est disponible pour aider en plus de 170 langues.


Alberta
Government